

Communauté Sépharade Unifiée du Québec
États financiers
31 mars 2023

Communauté Sépharade Unifiée du Québec

Table des matières

Exercice clos le 31 mars 2023

	<i>Page</i>
Responsabilité de la direction	
Rapport de l'auditeur indépendant	
États financiers	
État de la situation financière.....	1
État des résultats.....	2
État de l'évolution des actifs nets.....	3
État des flux de trésorerie.....	4
Notes complémentaires aux états financiers.....	5

Responsabilité de la direction

Aux membres de la Communauté Sépharade Unifiée du Québec,

La responsabilité de la préparation et de la présentation des états financiers ci-joints, y compris des jugements et estimations comptables importants, selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, incombe à la direction. Cette responsabilité comprend le choix des principes et méthodes comptables appropriés et la prise de décisions concernant l'évaluation des opérations faisant appel à un jugement objectif.

En s'acquittant de ses responsabilités à l'égard de l'intégrité et de la fidélité des états financiers, la direction conçoit et maintient les systèmes comptables et les contrôles internes connexes nécessaires pour fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont dûment autorisées, que les actifs sont protégés et que les documents comptables sont maintenus de manière appropriée afin de fournir des informations fiables pour la préparation des états financiers.

Le conseil d'administration (le « Conseil ») est principalement composé d'administrateurs qui ne sont ni des membres de la direction ni des membres du personnel de l'Organisme. La responsabilité de superviser la direction pour s'assurer qu'elle s'acquitte de ses responsabilités en ce qui a trait à la présentation de l'information financière et à l'approbation des informations financières incombe au Conseil. Le Conseil s'acquitte de cette responsabilité en examinant l'information financière préparée par la direction et en s'entretenant des aspects pertinents avec la direction et les auditeurs externes. Il est aussi responsable de recommander la nomination des auditeurs externes de l'Organisme.

MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l. a été nommé par les membres pour effectuer l'audit des états financiers et leur faire directement rapport. Son rapport figure à la page suivante. Les auditeurs externes ont un accès libre et complet au Conseil et à la direction, qu'ils rencontrent périodiquement et séparément pour discuter des constatations de leur audit.

Le 14 juin 2023

Président

Directeur général

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de la Communauté Sépharade Unifiée du Québec,

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Communauté Sépharade Unifiée du Québec (« l'Organisme »), qui comprennent la situation financière au 31 mars 2023, ainsi que les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception de l'incidence du point décrit dans le paragraphe intitulé « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Communauté Sépharade Unifiée du Québec au 31 mars 2023, ainsi que de ses résultats d'exploitation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes de bienfaisance, l'Organisme tire ses produits de programmes, dons, abonnements et campagnes de financement, dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de l'Organisme, et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux produits des programmes, dons, abonnements et campagnes de financement, à l'excédent des produits sur les charges et aux flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos le 31 mars 2023 et 31 mars 2022, à l'actif et à l'actif net au 31 mars 2023 et 31 mars 2022. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2023 en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Montréal (Québec)

Le 14 juin 2023

MNP¹ SENCRL, s.r.l.

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique no. A141743

Communauté Sépharade Unifiée du Québec

État de la situation financière

Au 31 mars 2023

	2023	2022
Actif		
Court terme		
Trésorerie	254 035	854 023
Débiteurs (Note 3)	63 869	41 612
Titres négociables (Note 4)	710 878	-
Frais payés d'avances	23 169	-
	1 051 951	895 635
Immobilisations (Note 5)	77 819	106 906
Lots de terrains de cimetière, au coût	12 331	13 563
	1 142 101	1 016 104
Passif		
Court terme		
Créditeurs et charges à payer (Note 6)	148 680	235 010
Tranche à court terme des apports reportés afférents aux programmes et activités (Note 7)	702 955	563 610
Tranche à court terme du montant à payer - régime de retraite antérieur (Note 8)	18 375	18 528
	870 010	817 148
Apports reportés afférents aux programmes et activités (Note 7)	221 486	135 609
Montant à payer lié au régime de retraite antérieur (Note 8)	20 154	34 123
Apports reportés afférents aux immobilisations (Note 9)	-	11 156
	1 111 650	998 036
Actifs nets		
Investis en immobilisations	43 913	84 156
Non affectés	(13 462)	(66 088)
	30 451	18 068
	1 142 101	1 016 104

Au nom du conseil d'administration

Administrateur

Administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Communauté Sépharade Unifiée du Québec

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2023

	2023	2022
Produits		
Revenus pour services rendus	941 074	501 341
Apports	930 890	915 084
Allocations de la Fédération CJA	909 660	865 241
Revenus de sous-location d'espaces et services connexes	473 423	452 992
Subventions gouvernementales (Note 10)	330 062	375 560
Apports du Fonds de dotation (Note 11)	45 000	65 941
Revenus d'Intérêts	10 993	-
Amortissement - apports affectés afférents aux immobilisations (Note 9)	11 156	11 594
	3 652 258	3 187 753
Charges		
Programmes et activités		
Rémunération et honoraires	726 549	804 311
Loyer	587 734	590 234
Aide aux personnes vulnérables	504 801	393 181
Voyages et hébergement	434 691	137 522
Frais de sorties et transports	208 835	116 235
Impression et affranchissement	112 295	97 265
Nourriture et réception	90 291	37 654
Location d'espace	84 779	35 707
Dons au Fonds de dotation (Note 11)	75 000	30 000
Matériel et équipement	70 657	94 228
Frais financiers	49 223	11 812
Publicité et promotion	35 458	21 537
Télécommunication et informatique	37 774	29 957
Dons à des organismes à but non lucratif	32 610	184 223
Entretien et réparations	10 377	8 471
	3 061 074	2 592 337
Administration		
Salaires et charges sociales	485 257	484 266
Honoraires professionnels	29 457	24 533
Télécommunications et informatique	21 328	24 028
Assurance	7 912	7 642
Frais de bureau	5 195	6 631
Mauvaises créances	565	4 340
Amortissement des immobilisations	29 087	26 150
	578 801	577 590
Excédent des produits sur les charges avant l'élément suivant	12 383	17 826
Provision pour le déficit du régime de retraite recouvrée (Note 8)	-	13 083
Excédent des produits sur les charges	12 383	30 909

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Communauté Sépharade Unifiée du Québec

État de l'évolution des actifs nets

Exercice clos le 31 mars 2023

	<i>Investis en immobilisa- tions</i>	<i>Non affectés</i>	2023	<i>2022</i>
Solde, au début de l'exercice	84 156	(66 088)	18 068	(12 841)
Excédent des produits sur les charges	(40 243)	52 626	12 383	30 909
Solde, à la fin de l'exercice	43 913	(13 462)	30 451	18 068

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Communauté Sépharade Unifiée du Québec

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2023

	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	12 383	30 909
Amortissement des immobilisations	29 087	26 150
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(11 156)	(11 594)
	30 314	45 465
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(22 257)	26 053
Frais payés d'avances	(23 169)	-
Créditeurs et charges à payer	(86 330)	(7 287)
Apports reportés afférents aux programmes et activités	225 222	772
Montant à payer - régime de retraite	(14 122)	52 651
	109 658	117 654
Activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	-	(57 378)
Activités d'investissement		
Acquisition de titres négociables	(710 878)	-
Acquisition d'immobilisations	-	(28 994)
Produit de lots de terrains de cimetière	1 232	557
	(709 646)	(28 437)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(599 988)	31 839
Trésorerie, au début de l'exercice	854 023	822 184
Trésorerie, à la fin de l'exercice	254 035	854 023

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Communauté Sépharade Unifiée du Québec

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2023

1. Statut et objectifs de l'Organisme

Communauté Sépharade Unifiée du Québec (« l'Organisme »), constitué en organisme sans but lucratif en vertu de la *partie III de la Loi sur les compagnies du Québec*, a pour mission de préserver, d'enrichir et de promouvoir la culture et l'identité de la communauté Sépharade.

L'Organisme est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (la « Loi »). À ce titre, elle est exonérée d'impôt et a le droit de remettre des reçus de dons aux fins fiscales. Afin de préserver son statut d'organisme de bienfaisance en vertu de la Loi, l'Organisme doit respecter certaines exigences prescrites par cette dernière. La direction est d'avis que ces exigences ont été respectées.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif figurant à la Partie III du Manuel de CPA Canada - Comptabilité, publiées par le Conseil des normes comptables du Canada et faisant partie des principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Constatation des produits

L'Organisme applique la méthode du report afin de comptabiliser les apports. Les subventions et apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions, les apports non affectés et les allocations de la Fédération CJA sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports affectés à l'achat d'immobilisations sont constatés à titre de produits selon la même méthode suivie pour l'amortissement des immobilisations acquises.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes bancaires et les placements à court terme dont l'échéance est d'au plus trois mois.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Mobilier de bureau et équipements	5 ans
Aménagements, lieu de culte	15 ans

Réduction de valeur d'immobilisations corporelles

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement de l'immobilisation corporelle. Les réductions de valeur d'immobilisations corporelles doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprise.

Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de la période considérée.

Les débiteurs et apports à recevoir sont présentés après l'évaluation de leur recouvrabilité, et une provision pour créances douteuses appropriée est constituée lorsqu'elle est jugée nécessaire. L'amortissement est fondé sur la durée de vie utile estimative des immobilisations.

Ces estimations et hypothèses sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Actifs à long terme

Les actifs à long terme, qui comprennent les immobilisations, sont évalués et amortis de la même manière décente dans la méthode comptable applicable. Ces actifs sont soumis à un test de dépréciation si des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Si le total des flux de trésorerie futurs non actualisés qui résulteront vraisemblablement de son utilisation, plus sa valeur résiduelle, est moindre que la valeur comptable, l'actif à long terme est considéré comme ayant subi une dépréciation. Une perte de valeur correspond au montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur.

Apports reportés liés aux immobilisations

Les apports reportés liés aux immobilisations correspondent à la tranche non amortie des apports d'immobilisations et des apports grevés d'une affectation qui ont été utilisés pour acquérir du matériel. La comptabilisation de ces montants à titre de produits est reportée aux périodes où les immobilisations connexes sont amorties.

Apports reçus sous forme de services et de biens

L'Organisme est tributaire du travail bénévole de nombreux membres à l'égard de la prise de décision et d'activités de collectes de fonds. La valeur du travail bénévole n'est pas comptabilisée dans les présents états financiers en raison de la difficulté posée par son évaluation. En outre, l'Organisme reçoit des apports de matériel utilisé à son profit. La valeur de ces apports de matériel sera comptabilisée dans les états financiers lorsque la juste valeur estimative est établie. Toutefois, puisque la juste valeur estimative ne peut être établie, les apports de matériel ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers. En 2022 et 2023, l'Organisation a reçu une contribution en nature estimée de la Fédération CJA de 76 663 \$ et 82 388 \$, respectivement.

Régime de retraite

L'Organisme participe à un régime de retraite à cotisations déterminées à entreprises multiples au bénéfice de ses employés. Les cotisations effectuées à ce régime au cours de l'exercice sont comptabilisées à l'état des résultat.

Instruments financiers

L'Organisme comptabilise ses instruments financiers lorsqu'il devient partie à leurs dispositions contractuelles.

Instruments financiers contractés dans des conditions de pleine concurrence.

Les instruments financiers créés, acquis, émis ou pris en charge dans une opération conclue dans des conditions de pleine concurrence (les « instruments financiers contractés dans des conditions de pleine concurrence ») sont initialement comptabilisés à leur juste valeur.

Au moment de la comptabilisation initiale, l'Organisme peut faire le choix irrévocable d'évaluer ultérieurement à la juste valeur tout instrument financier contracté dans des conditions de pleine concurrence. L'Organisme n'a pas fait ce choix au cours de l'exercice.

L'Organisme évalue par la suite à la juste valeur ses placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et tous les instruments dérivés, à l'exception de ceux qui sont désignés dans des relations de couverture admissibles ou qui sont liés à des instruments de capitaux propres non cotés d'une autre entité, et qui doivent être réglés par la livraison de tels instruments. La juste valeur est établie au moyen des cours publiés. Les placements dans des instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif et les dérivés qui sont liés à des instruments de capitaux propres non cotés d'une autre entité, et qui doivent être réglés par la livraison de tels instruments, sont évalués par la suite au coût diminué de toute perte de valeur. À l'exception des passifs financiers indexés sur un indicateur de la performance de l'Organisme ou la valeur de ses capitaux propres et les instruments désignés à la juste valeur, tous les actifs financiers et passifs financiers sont évalués par la suite au coût amorti.

Les coûts de transaction et de financement directement attribuables à la création, à l'acquisition, à l'émission ou à la prise en charge d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont immédiatement comptabilisés à titre d'excédent des produits sur les charges. Autrement, les coûts de transaction et de financement sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût amorti.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers contractés entre apparentés

L'Organisme évalue initialement les instruments financiers suivants qui ont été créés, acquis, émis ou pris en charge dans une opération entre apparentés (les « instruments financiers contractés entre apparentés ») à la juste valeur :

- Les investissements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif;
- Les instruments d'emprunt cotés sur un marché actif;
- Les instruments d'emprunt pour lesquels des données d'entrée importantes pour la détermination de leur juste valeur sont directement ou indirectement observables.

Tous les autres instruments financiers contractés entre apparentés sont évalués au coût lors de la comptabilisation initiale. Lorsque l'instrument financier est assorti de modalités de remboursement, son coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêt et de dividendes, des paiements variables et des paiements conditionnels, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, mais que la contrepartie transférée en est assortie, son coût est déterminé en fonction des modalités de remboursement de la contrepartie transférée. Lorsque ni l'instrument financier ni la contrepartie transférée ne sont assortis de modalités de remboursement, le coût correspond à la valeur comptable ou à la valeur d'échange de la contrepartie transférée ou reçue (voir la note 6).

Lors de la comptabilisation initiale, l'Organisme peut choisir d'évaluer ultérieurement à la juste valeur les instruments d'emprunt contractés entre apparentés qui sont cotés sur un marché actif, ou pour lesquels des données d'entrées importantes pour la détermination de la juste valeur sont observables.

L'Organisme n'a pas fait ce choix au cours de l'exercice. Par conséquent, tous les instruments d'emprunt contractés entre apparentés sont évalués ultérieurement au coût après amortissement.

L'Organisme évalue par la suite à la juste valeur ses placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et tous les instruments dérivés, à l'exception de ceux qui sont désignés dans des relations de couverture admissibles ou qui sont liés à des instruments de capitaux propres non cotés d'une autre entité, et qui doivent être réglés par la livraison de tels instruments. La juste valeur est établie au moyen des cours publiés. Les instruments financiers qui ont été évalués initialement au coût et les instruments dérivés qui sont liés à des instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif d'une autre entité et qui doivent être réglés par la livraison de ces instruments sont ultérieurement évalués selon la méthode du coût, moins toute diminution pour tenir compte de la dépréciation, s'il y a lieu.

Les coûts de transaction et de financement directement attribuables à la création, à l'acquisition, à l'émission ou à la prise en charge d'instruments financiers contractés entre apparentés sont immédiatement comptabilisés dans l'excédent des produits sur les charges.

Dépréciation d'actifs financiers

L'Organisme évalue la dépréciation de tous ses actifs financiers évalués au coût ou au coût amorti. Il regroupe les actifs pour les tests de dépréciation, notamment lorsqu'il ne dispose pas d'informations suffisantes pour identifier chaque actif financier du groupe qui s'est déprécié individuellement. Pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation, la direction s'interroge notamment à savoir si l'émetteur éprouve d'importantes difficultés financières, ou s'il y a eu rupture de contrat, comme un défaut ou un retard de paiement des intérêts ou du capital. Lorsqu'il y a indication de dépréciation, l'Organisme doit déterminer s'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs.

À l'exception des instruments d'emprunt contractés entre apparentés et des instruments de capitaux propres contractés entre apparentés initialement évalués au coût, l'Organisme ramène la valeur comptable des actifs financiers dépréciés au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de la détention des actifs, le prix qu'il pourrait tirer de la vente des actifs à la date de clôture ou la valeur de réalisation qu'il s'attend à obtenir de tout bien donné en garantie des actifs.

En ce qui concerne les instruments d'emprunt contractés entre apparentés initialement évalués au coût, l'Organisme réduit la valeur comptable des actifs (ou du groupe d'actifs) au plus élevé de ce qui suit : les flux de trésorerie non actualisés attendus de l'actif ou du groupe d'actifs semblables, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes de l'instrument, le prix qu'il pourrait obtenir de la vente des actifs à la date de clôture ou la valeur de réalisation attendue de tout bien affecté en garantie du remboursement des actifs.

Communauté Sépharade Unifiée du Québec

Notes complémentaires aux Financial Statements

Exercice clos le 31 mars 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

Dépréciation d'actifs financiers (suite)

Pour ce qui est des instruments de capitaux propres contractés entre apparentés qui sont évalués initialement au coût, l'Organisme réduit la valeur comptable des actifs (ou du groupe d'actifs) au prix qu'il pourrait obtenir de la vente des actifs à la date de clôture.

Toute dépréciation jugée durable est incluse dans l'excédent des produits sur les charges de l'exercice considéré.

L'Organisme procède à la reprise des pertes de valeur sur les actifs financiers lorsqu'il y a diminution de la perte de valeur et que cette diminution peut être objectivement associée à un événement se produisant après la comptabilisation de la perte de valeur. Le montant de la reprise est comptabilisé dans l'excédent des produits sur les charges de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

3. Débiteurs

	2023	2022
Comptes à recevoir - programmes et activités	50 878	39 696
Taxes de ventes à recevoir	16 429	9 096
	67 307	48 792
Provision pour créances douteuses	(3 438)	(7 180)
	63 869	41 612

4. Titres négociables

Les titres négociables sont composés de placements et de certificats de placement garantis à taux fixe portant intérêt à des taux compris entre 3,81 % et 4,4 % par an et arrivant à échéance entre le 22 juin 2023 et le 1^{er} avril 2024. Au 31 mars 2023, le coût total des placements s'établissait à 700 000 \$.

5. Immobilisations

		<i>Amortisse- ment cumulé</i>	2023	2022
	<i>Coût</i>		<i>Valeur nette</i>	<i>Valeur nette</i>
Mobilier de bureau et équipements	119 563	101 387	18 176	30 922
Objets de culte	56 920	-	56 920	56 920
Aménagements, lieu de culte	245 114	242 391	2 723	19 064
	421 597	343 778	77 819	106 906

Les objets de culte ne font pas l'objet d'amortissement car ils représentent un trésor historique sacré.

Communauté Sépharade Unifiée du Québec

Notes complémentaires aux Financial Statements

Exercice clos le 31 mars 2023

6. Crédoiteurs et charges à payer

	2023	2022
Comptes fournisseurs et frais courus	83 013	136 825
Vacances et charges sociales à payer	65 667	63 559
Subvention à payer	-	34 626
	148 680	235 010

L'Organisme doit payer un montant de 3 377 \$ (2022 - 377 \$) au Cimetière Beth Hahayim, qui est une partie liée. Ce montant est soumis aux conditions commerciales normales.

7. Apports reportés afférents aux programmes et activités

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir des charges de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2023	2022
Solde, au début de l'exercice	699 219	698 447
Montant reçu durant l'exercice	1 914 126	1 085 077
Montant constaté à titre de produit de l'exercice	(1 688 904)	(1 084 305)
Solde, à la fin de l'exercice	924 441	699 219
Moins : tranche à court terme	702 955	563 610
	221 486	135 609

8. Montant à payer lié au régime de retraite antérieur

L'Organisme participe à un régime de retraite à cotisations déterminées depuis janvier 2005. Antérieurement, l'Organisme participait à un régime à prestations déterminées. À la clôture de ce régime, des ajustements qui devront être versés aux bénéficiaires a été déterminé pour un montant de 61 917 \$, payable au employés sur une durée de 10 ans.

Le montant à payer au 31 mars 2023 s'élève à 38 529 \$ (52 651 \$ en 2022).

9. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports ont été reçus pour les aménagements de lieu de culte et sont constatés à titre de produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement de ces aménagements.

	2023	2022
Solde d'ouverture	11 156	22 750
Moins: Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(11 156)	(11 594)
Solde de clôture	-	11 156

Communauté Sépharade Unifiée du Québec

Notes complémentaires aux Financial Statements

Exercice clos le 31 mars 2023

10. Subventions gouvernementales

L'Organisme génère une partie de ses revenus à partir de subventions gouvernementales. Ces revenus proviennent des sources suivantes :

	2023	2022
Subventions fédérales		
Subvention salariale d'urgence	723	59 513
Patrimoine Canadien	25 000	39 506
Gouvernement du Canada	75 304	92 238
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)	-	20 000
	101 027	211 257
Subventions provinciales		
Agence de la santé et des services sociaux (PSOC)	168 235	152 153
Ministère de la Justice	49 000	-
Autres	4 300	5 550
	221 535	157 703
Subventions municipales		
Ville de Montréal	7 500	6 600
	330 062	375 560

11. Fonds de dotation

En septembre 2013, l'Organisme a conclu une entente de partenariat avec la Banque Nationale du Canada (« la Banque »). Selon cette entente, l'Organisme a mené une campagne de collecte de fonds de 2014 à 2018 afin de constituer un fonds de dotation d'un montant minimal de 1 000 000 \$. La Banque a versé à ce fonds 500 000 \$ et en contrepartie, l'Organisme a recueilli une somme équivalente et l'a excédée.

En octobre 2019, une nouvelle entente de partenariat a été conclue avec la Banque. Celle-ci convient de verser à ce fonds, 90 000 \$ à raison de 30 000 \$ annuellement sur une période de trois ans terminant en juin 2021.

Ce fonds est administré par La Fondation Communautaire Juive et la gestion financière a été confiée à la Banque.

L'Organisme peut recevoir annuellement jusqu'à 5 % du montant en capital du fonds à titre d'apports, utilisés exclusivement pour soutenir les initiatives de l'Organisme dédiées à la jeunesse. Au cours de l'exercice, un montant de 45 000 \$ (65 441 \$ en 2022) a été reçu.

Au 31 mars 2023, le montant du fonds de dotation s'élève à 1 479 126 \$ (1 482 209 \$ en 2022).

12. Engagement contractuel

L'Organisme s'est engagé par bail pour la location de locaux. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices financiers en vertu de ce bail, excluant les frais d'exploitation, sont:

2024	590 000
2025	590 000
2026	590 000
2027	590 000
2028	590 000
	2 950 000

13. Régime de retraite

Les contributions de l'Organisme au régime de retraite des employés pour l'exercice clos le 31 mars 2023 totalisent approximativement 33 486 \$ (29 454 \$ en 2022). Ce régime est administré par la Fédération CJA.

14. Instruments financiers

Dans le cadre de ses activités, l'Organisme détient un certain nombre d'instruments financiers. À moins d'indication contraire, la direction est d'avis que ces instruments financiers n'exposent pas l'Organisme à un risque important d'intérêt, de change, de crédit, d'illiquidité ou de prix autre.

Gestion des risques

L'Organisme est exposé à des risques de crédit, de liquidité et de taux d'intérêt liés à ses actifs et passifs financiers. En général, la direction de l'Organisme a la responsabilité d'établir et de faire approuver les politiques de l'Organisme en matière de gestion des risques. La direction réalise sur une base continue des évaluations de risque afin de s'assurer que tous les risques importants inhérents à l'Organisme et à son exploitation ont été examinés et évalués de manière à tenir compte des conditions du marché et des activités d'exploitation de l'Organisme. Il n'y a aucun changement important dans l'exposition de l'Organisme aux risques par rapport à l'exercice précédent ni aucune modification importante dans les politiques de l'Organisme en matière de gestion des risques au cours de l'exercice.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier fasse subir à l'Organisme une perte financière en manquant à l'une de ses obligations. L'Organisme est exposé au risque de crédit sur ses débiteurs. En règle générale, son exposition se limite à la valeur comptable portée au bilan. Le risque lié aux débiteurs est minimisé par un suivi continu de ceux-ci.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer ses obligations à l'égard des sorties de fonds en espèces à l'échéance. L'Organisme est exposé à ce risque surtout en ce qui concerne ses créiteurs et ses apports reportés. L'Organisme gère ce risque en surveillant les activités de trésorerie et les sorties de fonds prévus par le biais d'un établissement strict du budget.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des titres négociables de l'Organisme fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt.

15. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour faciliter la comparaison avec ceux de l'exercice en cours.